

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 7 février 2011, à vingt heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Michel Hamelin, Claude Monière, François Thibault, et Jean-Claude Raymond sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est également présent monsieur Marco Pilon, FCGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

11-02-18

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011
4. Période de questions
5. Correspondance
6. Rapports
 - 6.1 Service d'incendie
 - 6.2 Aménagement, zonage et urbanisme
 - 6.3 Directeur général
 - 6.4 Maire
 - 6.5 Conseillers
7. Résolutions
 - 7.1 Demandes d'appui financier
 - Mini-Basket Vallée-des-Tisserands
 - Soirée reconnaissance aux producteurs agricoles – UPA St-Jean-Valleyfield
 - Maison des jeunes l'Entracte
 - 7.2 Politique familiale et démarche MADA
 - 7.3 Appui Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
 - 7.4 Règlement sur les prévisions budgétaires 2011 Régie Intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay
 - 7.5 Stabilisation du talus – Grand cours d'eau St-Rémi
 - 7.6 Transport adapté
 - 7.7 Programme d'amélioration du réseau routier
 - 7.8 Vente d'une parcelle de terrain à la C.S.V.T.
 - 7.9 Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 7.10 Comptes à payer – janvier 2011
8. Avis de motion
 - 8.1 Projet de règlement 275-11 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02
 - 8.2 Projet de règlement 279-11 sur la tarification de certains services
 - 8.3 Projet de règlement 280-11 sur les matières résiduelles fertilisantes
9. Varia
 - 9.1 Clôture montée Gervais
10. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011

11-02-19

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011 tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. Période de questions

Deux représentantes de la Maison des jeunes L'Entracte de Sainte-Martine présentent un bilan de leurs activités au cours de la dernière année.

5. Liste de la correspondance

La liste de la correspondance est déposée.

6. Rapports

6.1 Service d'incendie

Le conseiller Sylvain Mallette présente un bref rapport des activités du service.

6.2 Aménagement, zonage et urbanisme

Un rapport sera déposé à la prochaine séance.

6.3 Directeur général

Le rapport des activités du directeur général depuis la dernière séance du conseil est déposé.

6.4 Maire

Monsieur le maire, Réjean Beaulieu, présente son rapport des activités depuis la dernière séance du conseil.

6.5 Conseillers

Les conseillers présentent les informations relativement aux comités ou secteurs d'activités dont ils sont responsables.

7. Résolutions

7.1 Demandes d'appui financier

11-02-20

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De répondre aux demandes d'appui financier de la façon suivante :

- Mini-Basket Vallée-des-Tisserands : 600.00 \$
- Soirée reconnaissance aux producteurs agricoles – UPA St-Jean-Valleyfield : 200.00\$
- Maison des jeunes l'Entracte : 250.00 \$
- Actions Familles : 1 000.00 \$

ADOPTÉ

7.2 Politique familiale et démarche MADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier veut se doter d'une politique familiale et entreprendre la démarche « Municipalité amie des Aînés » (MADA);

CONSIDÉRANT QU' en adoptant une politique familiale et en adhérant à la démarche MADA, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier veut améliorer la qualité de vie des familles et de ses aînés;

CONSIDÉRANT l'importance que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

EN CONSÉQUENCE,

11-02-21

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que Marco Pilon, FCGA, directeur général, soit autorisé à présenter une demande de subvention au montant de 24 000 \$, pour et au nom de la Municipalité de Saint-

Urbain-Premier, auprès du Ministère de la Famille et des Aînés pour l'élaboration de sa politique familiale et la réalisation de la démarche MADA.

Que monsieur le maire Réjean Beaulieu soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la Municipalité de Saint-Urbain-Premier pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

Que le conseil autorise la création d'un poste de responsable des questions familiales et des aînés et que madame la conseillère Nicole Ste-Marie soit désignée à ce poste.

ADOPTÉ

7.3 Appui Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands entretient les projets d'augmenter les capacités d'accueil de ses centres de formation professionnels dont les installations ne suffisent plus à la demande;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands présente un projet d'ajout d'espace pour le CFP de la Pointe-du-Lac (#1), un projet d'ajout d'espace pour le CPF des Moissons (#2) et un projet d'implantation d'un centre satellite rattaché de formation professionnelle dédié au secteur agroalimentaire (#3);

CONSIDÉRANT QUE ces trois projets permettront de diplômer un plus grand nombre de nos citoyens (jeunes et adultes) et ainsi répondre aux besoins croissants du marché du travail, tout en favorisant une diminution du taux de décrochage dans la région;

CONSIDÉRANT QUE ces trois projets respectent le plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle et technique convenue en Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE ces trois projets s'intègrent dans les objectifs poursuivis dans la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, ainsi que dans le plan stratégique 2011-2015 de la commission;

CONSIDÉRANT ces trois projets prioritaires de la commission scolaire, le projet # 1 demeure, par ailleurs et incontestablement, le projet le plus pressant;

EN CONSÉQUENCE,

11-02-22

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'appuyer la demande d'ajout d'espace pour le centre de formation professionnelle de la Pointe-du-Lac.

D'appuyer la demande d'ajout d'espace pour le centre de formation professionnelle des Moissons.

D'appuyer le projet de développement d'un centre satellite dédié, dans une première phase, au secteur agroalimentaire.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à Madame Lyne Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à Stéphane Billette, député de Huntingdon.

ADOPTÉ

7.4 Règlement sur les prévisions budgétaires 2011 Régie Intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a été donné à une séance régulière tenue le 10 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE,

11-02-23

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

ARTICLE 1

Qu'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et il est par le présent règlement statué et ordonné ce qui suit :

ARTICLE 2

Que le préambule fasse partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Que les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay pour l'exercice financier 2011, totalisant des revenus et des dépenses de l'ordre de 949 480.00 \$, telles qu'indiquées au document déposé en annexe pour faire partie intégrante du présent règlement soient et sont adoptées.

ARTICLE 4

Que le prix de l'eau pour l'année 2011 soit fixé à 0.3150 \$ du m³.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Réjean Beaulieu, Maire

Marco Pilon, FCGA, directeur général

Avis de motion : 10 janvier 2011

Adoption : 7 février 2011

Publication : 14 février 2011

ADOPTÉ

7.5 Stabilisation du talus – Grand cours d'eau St-Rémi

11-02-24

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De mandater M. Gilles Bolduc, ing. de la firme BMI afin de préparer la demande d'autorisation auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs concernant les travaux projetés de stabilisation du talus du Grand Cours d'eau Saint-Rémi qui longe le chemin de la Grande Ligne.

De mandater M. Gilles Bolduc, ing. de la firme BMI pour étudier la possibilité de prolonger les travaux de stabilisation du talus en amont de la route 207 et faire une estimation des coûts.

ADOPTÉ

7.6 Transport adapté

CONSIDÉRANT le budget 2011 soumis par Transport adapté du Haut-Richelieu ainsi que la quote-part des municipalités participantes établie au prorata des usagers prévus;

EN CONSÉQUENCE,

11-02-25

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier accepte les prévisions budgétaires 2011 de Transport adapté du Haut-Richelieu ainsi que la quote-part y afférente de 2 138.00 \$ et autorise le directeur général à en faire le paiement.

ADOPTÉ

7.7 Programme d'amélioration du réseau routier

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a accordé à la municipalité une subvention maximale de 4 858 \$ pour les exercices 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a encouru au cours de l'exercice 2010-2011 des dépenses admissibles de 77 690.78 \$ sur les rues Lachapelle, de l'École, Beaulieu et Sylvain;

EN CONSÉQUENCE,

11-02-26

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 4 858 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification à été constitué.

ADOPTÉ

7.8 Vente d'une parcelle de terrain à la C.S.V.T.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, en partenariat avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, réalisera un projet de bibliothèque municipale/scolaire en agrandissant le centre communautaire actuel;

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement empiètera sur le terrain appartenant à la municipalité connu sous le nom du Parc de la Butte;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la municipalité de céder une partie de ce terrain à la commission scolaire pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

11-02-27

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De céder à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, pour la somme d'un dollars (1.00 \$) une lisière d'un maximum de 20 pieds de large par 184 pieds de profondeur et d'autoriser monsieur le maire Réjean Beaulieu et le directeur général monsieur Marco Pilon, FCGA, à signer tout document relatif à la cession.

ADOPTÉ

7.9 Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier désire assurer la protection et la conservation du patrimoine architectural et paysagé de la municipalité en ayant un meilleur contrôle qualitatif quant aux projets de construction ou de modification qui ont une incidence sur l'architecture, le gabarit et la volumétrie et l'implantation des bâtiments ainsi que sur les enseignes commerciales;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

11-02-28

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 281-11 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

De déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique sur le projet de règlement.

ADOPTÉ

7.10 Dépenses de février 2011

11-02-29

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que les dépenses pour la période du 11 janvier au 7 février 2011, d'un montant total de 68 098.47 \$ sont adoptées et peuvent être payées. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin.

8. Avis de motion

8.1 Projet de règlement 275-11 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02

Avis de motion est donné par madame la conseillère Nicole Ste-Marie qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de modifier le règlement de zonage numéro 204-02. La modification proposée consiste par :

- Le remplacement de la superficie minimum et de la largeur de lot (frontage) minimum pour les zones H-1, H-2, H-3, H-4, H-5, H-6, H-7, H-8, H-9, H-10, H-11, HC-1, HC-2, HC-3, HC-4, I-1, I-2, P-1, P-2;
- La suppression de l'usage habitation multifamiliale par le remplacement des usages habitation bifamiliale et habitation trifamiliale pour la zone H-9;
- L'ajout de l'usage habitation maison mobile dans la zone HC-4;
- L'interdiction de logement dans les sous-sols pour les zones H-3, H-8, H-9, HC-1, HC-2 et HC-3;
- La modification aux règles générales ainsi qu'à l'implantation et la localisation des piscines sur tout le territoire.

8.2 Projet de règlement 279-11 sur la tarification de certains services

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement portant sur la tarification de certains services.

8.3 Projet de règlement 280-11 sur les matières résiduelles fertilisantes

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement portant sur les matières résiduelles fertilisantes.

8.4 Projet de règlement 281-11 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Monière, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Par ce règlement, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier désire assurer la protection et la conservation du patrimoine architectural et paysagé de la municipalité en ayant un meilleur contrôle qualitatif quant aux projets de construction ou de modification qui ont une incidence sur l'architecture, le gabarit et la volumétrie et l'implantation des bâtiments ainsi que sur les enseignes commerciales;

8.5 Projet de règlement 282-11 visant la mise en place d'un programme d'aide pour les frais d'honoraires professionnels et d'un crédit de taxes pour les constructions neuves et rénovations sujets au P.I.I.A.

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Hamelin, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement visant la mise en place d'un programme d'aide pour les frais d'honoraires professionnels et d'un crédit de taxes pour les constructions neuves et rénovations sujets au P.I.I.A.

8.6 Projet de règlement 283-11 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 201-02

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement des permis et certificats numéro 201-02. La modification proposée est la suivante :

L'obligation d'un promoteur ou propriétaire de soumettre au fonctionnaire désigné, lors du dépôt du certificat de localisation par un arpenteur-géomètre pour l'implantation d'une nouvelle construction, une attestation de celui-ci à l'effet que le niveau du rez-de-chaussée ne dépasse pas la norme de 1,5 mètre au dessus du pavage de la rue adjacente.

9. Varia

Le conseiller Claude Monière informe le conseil sur ses démarches concernant la clôture situé le long de la montée Gervais suite à la demande d'entretien de celle-ci par le propriétaire riverain.

10. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 22H24.

Réjean Beaulieu, maire

Marco Pilon, FCGA, directeur général